

portant proclamation des résultats des élections des représentants du collège B du Conseil d'administration

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants.
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	2- Liste 2 : AGIR ENSEMBLE POUR UNE UPEC OUVERTE, HUMANISTE ET DEMOCRATIQUE	3- Liste 3 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	4- Liste 4 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS
Total	1089	732	13	719	160	36	278	245

Blancs ou nuls	13
Exprimés	719
Nombre de sièges	7
Prime majoritaire	2
Quotient électoral utile	10% 136,60

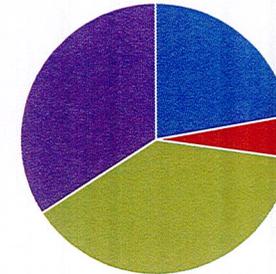
Répartition des sièges	1er calcul		2		5		4		2ème calcul		1		7	
	Nb voix obtenues	Nb voix utiles	Sièges prime majoritaire	Quotient électoral	Calcul Sièges	Sièges	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus					
1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC	160	160	0	136,6	1,1713	1	23,4	0	1					
2- Liste 2 : AGIR ENSEMBLE POUR UNE UPEC OUVERTE, HUMANISTE ET DEMOCRATIQUE	36	0	0	136,6	0	0	0	0	0					
3- Liste 3 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	278	278	2	136,6	2,0351	2	4,8	0	4					
4- Liste 4 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS	245	245	0	136,6	1,7936	1	108,4	1	2					
Exprimés utiles	683													

Article 1er : Sont proclamés élus :

1. DE SUREMAIN Marie-Albane
2. THEVENET Laurent
3. RUBENS Lolita
4. LIGNEUL Nicolas
5. THAUVRON Arnaud
6. PELLET Eric
7. CASCONI Ilaria

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nb voix obtenues



- 1- Liste 1 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGIALE - POUR L'UPEC
- 2- Liste 2 : AGIR ENSEMBLE POUR UNE UPEC OUVERTE, HUMANISTE ET DEMOCRATIQUE
- 3- Liste 3 : ENSEMBLE POUR L'UPEC
- 4- Liste 4 : POUR UNE UNIVERSITE DE PROJETS

Fait à Créteil,
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire
Françoise MOULIN CIVIL

